

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU LUNDI 25 MARS 2024**

**Date de convocation :** 19 mars 2024

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-026 à 24-049 incluse	26	03	07	29

**Secrétaire :** M. RIVET

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LÉMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET. BRUN, THOMAS Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- Mme KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à M. Philippe BRUN
- Mme Leïla SEGHIR ayant donné pouvoir à M. Sylvain THOMAS

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER

**ABSENT :**

- M. SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION :**

**24-027 Contrat de ville Seine-Eure - Quartiers 2030**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE**

**DES ANDELYS**

**PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

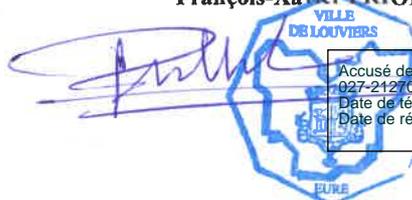
**LE 28 MARS 2024**

**AFFICHÉ**

**LE 28 MARS 2024**

**Le Maire**

**François-Xavier PRIOLLAUD**



Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240325-24-027b-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20240325-24-027b-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

N° 24-027

**CONTRAT DE VILLE SEINE-EURE « QUARTIERS 2030 »**

**RAPPORT**

**Mme Anne TERLEZ** rappelle que la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi Lamy, fixe les principes de la *Nouvelle politique de la ville*.

Le *contrat de ville* en constitue le cadre d'action et est conclu à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État représenté par le préfet de département et d'autre part, le président de l'établissement public de coopération intercommunale et les maires des communes concernées.

Signé par une délibération n°15-062 en date en 11 mai 2015 pour une période initiale de 6 ans (2015-2020), celui-ci a été prorogé jusqu'à la fin de l'année 2023.

La nouvelle génération des *contrats de ville* appelée « Engagements Quartiers 2030 » s'inscrit dans le cadre de la loi Lamy.

Il prévoit également les outils de la *politique de la ville* à savoir l'actualisation de la géographie prioritaire et les thématiques prioritaires.

La géographie prioritaire demeure réactualisée selon les mêmes critères qu'en 2014, à savoir les conditions de revenu des habitants et de concentration de population, à savoir un nombre minimal d'habitants (1 000 hab.).

Ce nouveau document doit être signé au plus tard au 31 mars 2024.

**La géographie prioritaire**

Le territoire de l'Agglomération Seine-Eure compte désormais quatre quartiers *politique de la ville* [QPV]:

- A Louviers : Maison Rouge,
- A Louviers : Acacias-La Londe-Les Oiseaux qui voit son périmètre élargi à Maupassant-Salengro,
- A Val de Reuil : Centre-ville,
- A Gaillon : Gailloncel-La Verte Bonne-Jardin de Bas

**Les quatre thématiques prioritaires du *contrat de ville***

- Cadre de vie

Habitat / Tranquillité publique et sécurité / Transitions écologique et énergétique / Quartiers inclusifs et adaptations vieillissement / Urbanisme favorable à la santé.

Les défis associés sont :

- Améliorer la gestion des espaces extérieurs et des parties communes, de manière plus transversale entre les différents programmes et dispositifs liés à l'habitat
- Mobiliser et sensibiliser les habitants grâce à des

- activités innovantes (auto-rénovation, appartement témoin, chantier participatif intergénérationnel...)
- Garantir la tranquillité publique dans les quartiers et mettre en place des actions collectives pour favoriser le vivre ensemble
- Augmenter la mixité sociale dans les villes et dans les quartiers (relogement, événements...)
- Garantir des logements et des espaces extérieurs résilients et à la hauteur de la transition écologique et énergétique à mener sur le territoire
- Aménager les logements et les espaces extérieurs de manière à garantir le bien-être des populations vieillissantes et / ou avec un handicap

- Qualité de vie

Accès aux soins et à la santé / Alimentation de qualité / Accès au sport et à la culture

Les défis associés sont :

- Favoriser l'accès aux soins et assurer un suivi efficace entre les services socio-éducatifs et les institutions médicales, afin de garantir la bonne santé des populations en QPV
- Garantir une meilleure prise en charge des spécificités liées au handicap et à la santé mentale
- Favoriser l'accès à une alimentation de qualité abordable en restauration collective, et engager des actions de sensibilisation dès le plus jeune âge
- Coordonner des actions entre l'accès au sport et l'accès aux soins : envisager un parcours sport-santé pour toutes les générations
- Utiliser la culture et les loisirs comme levier de développement de la qualité de vie : coordonner actions sportives, culturelles et de loisirs pour favoriser le « bien vivre »

- Insertion

Orientation / Emploi / Économie Sociale et Solidaire / Fracture numérique / Mobilité

Les défis associés sont :

- Cibler des actions sur les 16-25 ans, tout en intervenant sur l'insertion professionnelle et sociale dès le plus jeune âge
- Multiplier les actions favorisant la mobilité sociale et professionnelle
- Encourager les initiatives entrepreneuriales solidaires et la création d'entreprise en quartier prioritaire, notamment dans l'Économie Sociale et Solidaire, comme levier de développement local

- Etablir un état des lieux et coordonner les actions d'inclusion numérique et de lutte contre l'illectronisme, avec des objectifs chiffrés
  - Proposer un accompagnement renforcé en direction des personnes fragilisées, qui veulent trouver leur place
- Pouvoir d'agir  
Émancipation / Accès au droit / Participation citoyenne et démocratie participative
- Les défis associés sont :
- Sortir de la notion de « quartier » et construire une mémoire collective d'agglomération
  - Soutenir et appuyer les initiatives citoyennes en matière d'émancipation et d'égalité
  - Associer les citoyens en mobilisant des formats moins institutionnels, plus ludiques, où les informations sont davantage explicitées et à la portée de tous
  - Etablir un état des lieux et lutter contre le non-recours dans l'accès aux droits, en améliorant les connaissances juridiques des services / référents en contact avec les populations des quartiers
  - Décentraliser les instances de gouvernance jusque dans le quartier par un fonctionnement des services davantage en réseau.

*Le contrat de ville doit être signé par l'Etat, l'EPCI, les communes concernées et les partenaires qui souhaitent s'y associer.*

La présente délibération a pour objet de valider le document *contrat de ville Seine Eure « Quartiers 2030 »* et d'autoriser le Maire à le signer.

## DÉCISION

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**Vu** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy

**Vu** le décret du 28 décembre dernier, publié au Journal officiel du 29 décembre,

**Vu** la délibération n°15-062 en date du 11 mai 2015 portant sur la signature du 1<sup>er</sup> contrat de Ville pour Louviers,

**Vu** la délibération n°17-049 en date du 24 avril 2017 portant avenant du *contrat de ville* par l'ajout de l'annexe sur la lutte contre la radicalisation

**Considérant** la volonté de la Ville de Louviers de s'inscrire dans une politique volontariste de cohésion et de mixité sociale et urbaine

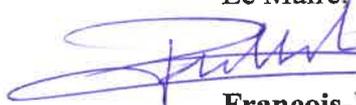
**VALIDE** le document *contrat de ville Seine Eure « Quartiers 2030 »* qui sera présenté fin mars 2024, fruit d'un travail de concertation porté par l'Agglomération Seine-Eure auquel la Ville de Louviers a été pleinement associée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le *contrat de ville Seine-Eure « Quartiers 2030 »*.

**Adoptée à l'unanimité**

Pour copie conforme

Le Maire,

  
**François-Xavier PRIOLLAUD**

